RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2024

L'an deux mille vingt et quatre, et le 17 juillet à 14H00, les associés de la SASU 3C SERVICES & PROPRETE au capital de 1 000.00 € dont le siège social est à Paris 75012, au 117 rue de Charenton, immatriculée au RCS de Paris sous le Numéro 919 418 335, se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

**Monsieur SAME Job** 100 actions,
soit 100% actions sur un total de 100 actions composant le capital.

**Monsieur SAME Bayron Wesley** 0 actions
soit 0% actions sur un total de 100 actions composant le capital.

Soit 100 actions présentes ou représentées sur un total de 100 actions composant le capital social.

Monsieur SAME Bayron Wesley préside la séance en qualité de Président.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau :

- Sa lettre de démission du poste de Président
- L'acte de cession de toutes ses actions à Monsieur SAME Job
- Le texte des résolutions proposées

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est la suivante :

- Démission du Président et remplacement par Monsieur SAME Job
- La cession de ses 100 actions à Monsieur SAME Job
- Pouvoir à donner

**Première résolution :**

L'assemblée générale accepte la cession d'actions entre Monsieur SAME Bayron Wesley et Monsieur SAME Job .en date du 17 juillet 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**.

BS



[redacted]

## Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur SAME Bayron Wesley au poste de Président et remplacé par Monsieur SAME Job, qui déclare accepter les fonctions de Président à compter du 17 juillet 2024.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15H45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

**Signature des associés**

